

Le mot du Maire

Chers Amis Brassacoises et Brassacois,

Une première étape vient de se terminer et l'effort demandé à chacune et à chacun d'entre vous aura eu pour premier effet de nous rendre la liberté de nos choix. Dans le même temps, nous avons demandé à Madame la Sous-préfète d'Issoire de présenter un dossier pour obtenir une aide exceptionnelle de l'État dans le cadre des communes en difficultés financières. Cet effort aura également permis la levée de la tutelle financière sur notre ville.

Car, quoi qu'on en dise, c'était bien une tutelle qui nous était imposée, qui nous privait de nos recettes et aurait conduit les autorités préfectorales à appliquer des mesures plus douloureuses que celles que nous avons votées.

Mais cette "petite" victoire est entachée par les attaques incensantes des deux oppositions dont on ne sait si elles s'unissent dans leurs critiques injustifiées par dépit ou par inconscience.

D'un côté, on vous pousse au découragement, à la démobilitation, à la fuite : que doit penser un nouveau venu à Brassac en voyant toutes ces affiches, ces pancartes, qui rivalisent d'exagérations ? Que doit penser un nouveau venu en voyant toutes ces maisons à vendre à un prix dérisoire ? S'il lui prend l'envie de fuir, le but est très certainement atteint.

D'un autre côté, on nous explique que la ville n'est pas en difficulté, que si l'on avait été réélu tout se serait bien passé. Fort de son "expérience", on nous explique même comment il faut s'y prendre alors qu'on est la cause des problèmes et du déficit. On écrit personnellement au Maire pour lui prodiguer des conseils et l'on vous inonde de documents aussi onéreux que mensongers.

Et au lieu de nous laisser travailler en toute sérénité, les uns affichent le numéro de téléphone de la Mairie, les autres conseillent de nous envoyer une pétition (une de plus !), perturbant ainsi le travail des employés communaux. Il n'y a rien de vraiment étonnant dans les comportements de ceux et celles qui étaient aux commandes ou celles et ceux qui en rêvaient ; élu(e)s en 2008 sur la même liste et siégeant dans la même majorité, uni(e)s sur les mêmes fameux grands projets (La Coussonière, les yourtes...) ils ont creusé de concert, main dans la main, le trou gigantesque qu'ils nous reprochent d'essayer de combler aujourd'hui.

Mais trêve d'amertume, mes chers concitoyens. Nous avons expliqué, justifié nos choix, ce qui n'était pas le cas auparavant. Nous souhaitons qu'on nous laisse poursuivre calmement, tranquillement, sereinement et le moment venu, vous et vous seuls, Brassacoises et Brassacois, déciderez et par votre vote, apprécierez ou non notre travail.

Ce nouveau numéro de BrassActualités inaugure donc un cycle d'informations sur les événements communaux, les manifestations, sur la vie pratique. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, de vos souhaits. Nous sommes à votre écoute et à votre service.

Bonne lecture.

Mise au point suite au Conseil Municipal du 19 septembre 2014

Révélations : des faits graves ont été révélés lors du dernier conseil municipal. Ils concernent une différence entre le procès-verbal d'un vote effectué le 13 juin 2013 par le conseil municipal de l'époque et la délibération transmise au contrôle de légalité des services préfectoraux.

Les faits : les conseillers municipaux, en séance le 13 juin 2013, ont voté la vente du Limanais à l'OPHIS pour une somme de 310 000 €. La délibération envoyée au contrôle de légalité mentionne bien ce vote et cette somme MAIS un paragraphe a été rajouté qui inclut une participation de la commune pour 155 000 €.

La loi stipule que la délibération adressée aux services de Monsieur le Préfet doit être strictement identique à la décision votée par les membres du conseil municipal, ce qui n'est visiblement pas le cas.

L'alerte : c'est Monsieur Boilon qui nous a alertés (Madame Barreyre ayant déjà démissionné à cette date) ; recevant sa convocation et étudiant l'ordre du jour, il s'est souvenu ne pas avoir été informé de cette clause participative. Il a alors demandé à consulter les archives, nous permettant de constater cette "différence" entre ce qui avait été voté et ce qui a été transmis.

Informé, Monsieur le Maire a consulté un avocat qui lui a conseillé de porter cette affaire en justice pour que toute la lumière soit faite sur ce dysfonctionnement.

Les suites : le dossier a été remis entre les mains de l'avocat qui défend les intérêts de la commune afin de donner à cette affaire toutes les suites qu'elle mérite.

"Quelle attitude face à cela ? La fébrilité ? Le zigzag ? Le renoncement ?

NON ! Gouverner c'est résister, Gouverner c'est tenir, Gouverner c'est réformer, Gouverner c'est dire la vérité, Gouverner c'est aller chercher la confiance, surtout quand c'est difficile !"

Manuel Valls, discours à l'Assemblée Nationale, 16 septembre 2014

Décisions du Conseil Municipal du 19 septembre 2014

- **Avis définitif de la Chambre Régionale des Comptes**

En application des dispositions de l'article L.243-5 du code des juridictions financières, le rapport définitif de la CRC a été communiqué au conseil municipal et a fait l'objet d'un débat au cours de la séance.

- **Décisions modificatives du budget principal "commune" et du budget annexe "assainissement"**

Le budget de la commune établi par la CRC a défini le montant des grands chapitres budgétaires. Afin de tenir compte des crédits déjà utilisés, il a été nécessaire de procéder à une décision modificative pour répartir les crédits entre les articles excédentaires et d'autres insuffisamment alimentés.

- **Demandes de prêts suite à la correction des budgets primitifs par la C R C**

Une ligne de trésorerie avait été prorogée en octobre 2013 auprès de la Caisse d'Epargne ; elle doit être fermée cette année. Sur les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, un emprunt doit être contracté d'un montant de 600 000 €. Un second emprunt d'un montant de 46 093 € doit être contracté afin d'apporter une source de financement pour réaliser l'équilibre de la section d'investissement.

- **Délégation du conseil municipal autorisant le Maire à prendre toute décision budgétaire jusqu'à 15 000 €**

- **Taxe d'aménagement 2014 - 2017**

Le conseil décide de maintenir la taxe d'aménagement à 2 % et d'appliquer les exonérations habituelles.

- **Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Brassac**

Les frais de scolarité pour un élève n'habitant pas la commune sont fixés à 166.68 € en primaire et à 216.57 € en maternelle.

- **Modification des tarifs des tickets cantine pour l'année scolaire 2014 - 2015**

Tarifs : ticket enfant : + 2 centimes soit 2.67 € - Ticket adulte : + 3 centimes soit 4.83 €

Ticket enfant famille nombreuse : inchangé à 2.38 €.

- **Portes Ouvertes à la médiathèque** En plus des animations, une vente de livres sera organisée.

- **Vente de la remorque communale pour 1 300 €**

- **Refus de la subvention demandée par l'organisateur de la foire Expo 2014**

Ce refus est motivé par le fait que conseil municipal n'avait pas été consulté par la précédente municipalité.

- **Renégociation à la baisse des contrats liant la commune avec des prestataires extérieurs**

Ces prestataires sont : ELIS (nettoyage des vêtements), AATI Informatique (maintenance des ordinateurs), Toshiba (maintenance des photocopieurs), Allianz (assurance globale des biens communaux, y compris les véhicules), GDF - SUEZ (fourniture gaz). Renégociation du contrat de dératisation et d'entretien des chaudières.

- **Renégociation des prêts auprès des banques pour faire baisser les taux d'intérêt**

- **Baisse du prix de vente des derniers terrains disponibles dans le lotissement de la Côte de l'Air**

Devant les difficultés pour vendre les derniers terrains et vu leur relief "difficile" le conseil municipal a décidé de réduire leur prix de vente (17 € le m²) pour les rendre plus attractifs.

- **Régularisation des ventes et baux passés avec la société SCI le Pré Fleuri (Intermarché)**

Les signatures de ces baux et actes de vente n'avaient jamais été effectuées depuis 2008 !

- **Nouveaux tarifs des concessions et cavurnes au cimetière**

- **Modification du PLU sur la zone du site minier de Bayard**

- **Modification du réseau d'assainissement à Peilharat**

- **Demande de subvention au Conseil Général pour les travaux d'assainissement rue d'Entremont**

- **Attestation d'accessibilité handicapés pour les nouveaux vestiaires du stade Charles-Souligoux**

- **Opération de reconversion de l'ancien hôtel "Le Limanais" Voir encart page 1 colonne de droite**

- **Autorisation de recourir à un avocat dans le dossier SOPHORA (ensemble La Coussonnière)**

- **Abandon officiel du projet de golf à Bayard et abandon de la procédure d'achat des terrains**

- **Vente d'un terrain communal à des particuliers, au prix de 19 € le m²**

- **Demande de complément d'information pour les bâtiments de l'EHPAD**

Les terrains et les locaux constituant l'actuel Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Souligoux-Bruat seront rétrocédés à la Commune (après la nouvelle construction et le transfert) dans les conditions identiques à celles de la cession des terrains c'est-à-dire à l'euro symbolique. Un complément d'information est demandé pour vérifier que les conditions du legs originel seront bien respectées.

- **Aménagement de logements sociaux Place du Sauvage**

Fixation des droits de passage avec les différents riverains

- **Implantation de panneaux publicitaires gratuits/ plan de ville à différents emplacements de la commune**

- **Organisation du Marché de Noël de Brassac les 29 et 30 novembre 2014**

- **Désignation d'un "Correspondant Défense" (André DUPREY)**

Réagir pour Brassac

Tout d'abord, revenons sur la sortie de la tutelle préfectorale. En effet, il s'agit de la première réussite significative du mandat de notre majorité. C'est la conséquence des efforts faits depuis six mois maintenant. Cette liberté retrouvée nous permet de reprendre la main sur les investissements de la commune. Ça va également nous permettre de bénéficier de nouvelles rentrées d'argent (ventes de terrains, vente du bâtiment du Limanais qui n'était pas actée contrairement à ce que nous avons pu lire) et ainsi continuer notre projet d'assainissement et de rééquilibrage des comptes de la commune.

Ensuite, pour en revenir aux efforts faits, nous passerons sur ceux effectués par les élus pour nous concentrer sur les efforts financiers demandés aux Brassacois : la hausse des impôts locaux. Une décision difficile à prendre compte tenu du contexte économique mais néanmoins nécessaire pour la pérennité de Brassac et le paiement imposé de la dette. Nous sommes conscients de l'importance du montant pour nombre d'entre nous ; cependant c'est la décision qui nous permet d'en terminer avec la gestion d'une "gauche caviar" qui a plongé Brassac dans une situation désespérée pour repartir sur des bases financières saines afin de mettre en place nos projets tels que la création d'un conseil municipal jeune et l'accompagnement de la construction du nouvel EHPAD qui débutera d'ici à la fin 2014. Dans le même ordre d'idée, nous affirmons que nous n'acceptons pas de leçons de gestion de la part d'anciens élus et que nous condamnons fermement les actions égo-centriques, stériles et contre-productives de certains élus actuels. En effet, ces donneurs de leçons ont mis Brassac-les-Mines dans une situation financière délicate et vont plus loin : ils nient leurs propres erreurs et la mise sous tutelle de la commune. Le mensonge n'a donc pas de limites chez ces deux oppositions qui ne sont qu'une seule et même équipe : l'ancienne municipalité désavouée lors des élections. Enfin, nous souhaitons rappeler que ces difficultés n'ont fait que consolider notre détermination et notre pugnacité face à ces problèmes. Notre équipe est soudée. Notre volonté de tendre vers le bien commun ne doit pas être remise en cause car c'est le principe fondateur de notre liste et la base de l'engagement de chacun, bien loin de causes partisanes déconnectées des réalités brassacoises, bien loin de l'avidité de pouvoir de certain(e)s !

Les conseillers (ères) de la majorité.

Brassac Ensemble

La nouvelle majorité est maintenant aux affaires depuis six mois. Avec la complicité du groupe « Brassac Autrement », elle a passé son temps à dénigrer et démolir des projets de développement économique et une politique d'ensemble qui auraient placé notre commune sur la voie du progrès. Six mois de perdus pour proposer aux Brassacoises et Brassacois, une hausse délirante de la fiscalité locale, un emprunt inutile et un ensemble de mesures draconiennes qui touchent à la fois le personnel municipal, et les principaux équipements et activités porteuses pour la renommée de notre commune (musée, piscine camping, festivals, etc...).

Pour justifier cela, il a fallu que l'équipe municipale en place dramatisse à l'excès la situation, fasse peur avec une prétendue maîtrise de l'État sur la gestion municipale et affirme que ce sont les spécialistes de la Chambre régionale des comptes qui ont préconisé de telles mesures. D'ailleurs, il est surprenant de voir s'agiter les élus de cette majorité et leurs conjoints pour proposer une pétition et une manifestation contre une hausse de la fiscalité dont elle est l'auteur.

En fait, cette « comédie » sert à masquer une stratégie assez grossière qui consiste, si elle venait à réussir, à faire payer aux Brassacois la confection rapide d'un **pacte**, qui sera utilisé par la suite pour tenter de faire la démonstration d'une gestion idéale. Ce que nous voyons poindre, avec une telle politique, c'est le déclin de notre commune, dont les premiers effets vont se faire rapidement sentir. D'ailleurs, à cette nouvelle majorité, nous demandons aujourd'hui quels sont ses projets de développement pour l'essor et l'avenir de Brassac. Que nous proposent-ils car nous savons qu'ils n'ont jamais eu une véritable ambition.

Nous souhaitons que le bon sens reprenne le dessus et que les projets, aujourd'hui prêts à être réalisés, soit mis en œuvre pour l'avenir de notre commune, de son territoire et surtout de celles et ceux qui y vivent.

Brassac Les Mines Ensemble : M. Roche, A.

Jeanpetit, G. Chauvet

Brassac Autrement

DES IMPÔTS EN PLUS ET AUCUNE AIDE AUX ASSOCIATIONS +750 000 € d'impôts!

Nous nous sommes largement exprimés sur la hausse des impôts locaux:

- Les prédécesseurs sont responsables du déficit important
- La majorité actuelle porte la responsabilité de la hausse démesurée des impôts

Nous avons déposé 600 signatures à madame la Sous-préfète, laquelle demande une aide exceptionnelle de l'État pour les communes en difficulté.

Notre combat continue :

- Contre la résignation face à cette situation qui est dramatique pour les Brassacois, pour les commerçants et pour l'image de Brassac
- Pour une aide d'État supérieure à 50 % du déficit à couvrir
- Contre la hausse massive des impôts acceptée par le maire sans négociation, alors qu'il s'agissait de simples préconisations de la Chambre Régionale des Comptes, en proposant le vote d'un nouveau budget

Il ne fallait pas avoir peur de la tutelle... temporairement, c'était la solution !

PAS DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Nous refusons la suppression des subventions aux associations (21 000 €) injustifiée et nous réfutons les propos tenus en conseil municipal par une adjointe au sujet d'un supposé « matelas » qui leur permettrait de vivre sans aide municipale.

BRASSAC AUTREMENT estime que le tissu associatif est générateur de lien social, de dynamisme et de vie dans notre commune et qu'il n'a pas à subir les conséquences de mauvais choix. Notre proposition de revoir cette question n'a pas été retenue.

Le calcul est simple : la rémunération des élus se justifie par le travail et le prix de la démocratie, mais nous estimons qu'en temps de disette, tout le monde doit participer. Aussi, nous demandons aux élus rémunérés de faire le même effort que celui qu'ils demandent aux brassacois en réduisant leurs indemnités au profit du monde associatif.

Virginie BARREYRE - Jean-Pierre BOILON
Sabrina WILLINSKI

Des infos

- **A partir du 1er octobre : cours de guitare au Centre Culturel**
20 € à l'année : pratique de la guitare, sans solfège !
2 horaires : 17 h 00 - 18 h 00 pour les enfants de plus de 10 ans, 18 h 00 - 19 h 00 pour les adultes
Inscriptions auprès de M. Frédéric Sucin (président) au 06 67 53 48 59.
 - **Du mardi 7 au samedi 11 octobre : semaine Portes Ouvertes à la Médiathèque**
Rencontres avec de nombreux auteurs, vente de livres dans une yourte installée à l'entrée.
Mercredi après-midi 8 octobre : atelier pour les enfants avec l'association "Plaisir de créer".
 - **Du mardi 7 au dimanche 12 octobre : Les P'tits dej de Brassac (Semaine de l'Evasion).** Autour des valeurs qui les animent, les commerçants de Brassac vous invitent à partager un moment convivial avec un café.
 - **Vendredi 10 octobre à 20 h 00 : quizz (questions/réponses) sur le Code de la Route**
Auditorium Centre Culturel - Séance animée par Luc Folch, moniteur à l'auto-école de Brassac.
 - **Samedi 11 octobre toute la journée : exposition de véhicules anciens dans le centre ville**
En partenariat avec les commerçants qui organisent une loterie.
 - **Samedi 11 octobre à partir de 15 h 00 : circuit Prévention Routière**
Parking Espace Lignerat - Réservé aux enfants en possession d'un vélo.
 - **Samedi 11 octobre à 20 h 00 au Centre Culturel : loto du Corps de Sapeurs Pompiers de Brassac**
 - **Samedi 18 octobre à 19 h 00 au Centre Culturel : repas dansant rétro (style années '80)**
Renseignements et inscriptions auprès de l'association Mines de Rien au 06 20 18 74 53.
 - **Samedi 25 octobre à 20 h 30 au Centre Culturel : Concert par "Les Blattes"**
 - **Dimanche 26 octobre sur le marché : Exposition-Vente par l'association "Plaisir de créer"**
 - **Jeudi 6 novembre à 18 h 00, Centre Culturel : conférence organisée par la Ligue contre le cancer**
Thème : le cancer colique et la relation entre les chercheurs et la Ligue.
Avec la participation du Professeur Pezet, chirurgien-cancérologue CHU Estaing.
 - **Samedi 29 et dimanche 30 novembre : Marché Artisanal de Noël (Maison des jeunes et extérieur)**
Buvette et vente de gâteaux par le personnel communal, animations. Inscriptions en mairie
 - **Visites à domicile pour les personnes isolées (seules ou en couple) ou sans famille**
Partenariat entre la Municipalité de Brassac et l'association des Petits Frères des Pauvres.
Inscriptions en mairie pour recevoir ces visites. **Les bénévoles sont aussi les bienvenus.**
 - **Sondage avec le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination)**
Dans le but de mettre en place des ateliers gratuits pour les seniors (personnes de plus de 75 ans), un questionnaire sera distribué dans les boîtes aux lettres (à retourner en Mairie).
 - **Un jardin solidaire débutera courant février 2015**
Renseignements et inscriptions en mairie dès maintenant.
- Quelques rappels pour une conduite citoyenne respectueuse de chacun et de son voisinage.
- **Utilisez les services de la déchetterie (8 h - 19 h tous les jours) pour éviter le brûlage des déchets verts.**
 - **Utilisez vos appareils à moteur thermique dans des créneaux horaires "acceptables" par vos voisins :**
Jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30. Samedi : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
Dimanche et jours Fériés : de 10 h à 12 h
 - **Ne laissez pas vos chiens et autres animaux divaguer ou souiller la voie publique**
 - **Respectez le Code de la Route, la vitesse, pas de stationnement sur les trottoirs ou passages protégés !**
La circulation des engins motorisés (autos, motos, cyclomoteurs, scooters, quads...) est rigoureusement interdite sur les bords de l'Allier, notamment sur le quai André-Lafond
 - **Horaires d'ouverture de la Mairie**

Lundi et vendredi	8 h 00 - 12 h 00 et 13 h 30 - 17 h 00
Mardi, mercredi, jeudi	8 h 30 - 12 h 00 et 13 h 30 - 17 h 30
 - **Pour les TAP (Temps d'Activités Périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires)**
La municipalité recherche des intervenants (bénévoles !), membres d'associations brassacoises, pour présenter leurs activités et animer des ateliers entre 15 h 45 et 16 h 30 durant la période scolaire.



51, rue Charles Souligoux
63 570 Brassac-les-Mines
Téléphone : 04 73 54 30 88
Télécopie : 04 73 54 31 67
E-mail : mairie.brassac@orange.fr
Site : www.brassaclesmines.fr

Directeur de publication : Yves-Serge Croze
Conception et rédaction : Gérard Bordignon
Comité de validation : Guy Aurier - Gaëlle Mahoudeaux -
Christine Combret - André Duprey
Impression : Mairie de Brassac-les-Mines
Distribution : distribué par nos soins
Tirage : 1 500 exemplaires

Retrouvez-nous pour encore plus d'infos sur le tout nouveau site
www.brassaclesmines.fr